YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/MR/LH

DECISION N° 98/107

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux communaux sis au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Yerres au profit de l'Association de Soins à Domicile et Aides Ménagères

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

VU la demande présentée le 19 mai 1998 par l'Association Soins à Domicile et Aides Ménagères sollicitant la mise à disposition d'un local sis au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),

DECIDE

De signer une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis au Centre Communal d'Action Sociale 2, rue Marc Sangnier à Yerres, au profit de l'Association Soins à Domicile et Aides Ménagères,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et adressée à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry.

Fait à Yerres, le 8 juin 1998

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
12 JUIN 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

119

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE